



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le quatorze avril deux mille dix-sept s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard TRINQUIER, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Richard TRINQUIER, Maire de Wissous.

Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Florian GALLANT, Madame Corinne GUYOT, Messieurs Laurent POUJOL, Stéphane DURAND et Madame Chantal CORENWINDER, Adjointes au Maire.

Messieurs Régis CHAMP, Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Madame Danielle JEANNEROT, Monsieur Mattéo GRIMALDI, Mesdames Véronique JACQUARD, Martine THIERRY, Evelyne FOURNET, Patricia BROSSIER, Hélène MERCHER, Françoise LATINUS, Monsieur Olivier PERROT, Madame Marine BOURGEOIS-JOETS, Monsieur Éric STIENNE, Madame Catherine ROCHARD, Conseillers Municipaux.

Arrivé en cours de séance :

Monsieur Dominique BOULEY, Adjoint au Maire arrivé à 20h47.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Dominique BOULEY,

Madame Sophie BOISTAY, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Stéphane DURAND,

Madame Lucie BELLOC, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER,

Madame Isabelle STRAHODINSKY, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Chantal CORENWINDER,

Monsieur Philippe DUPORT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Martine THIERRY,

Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Hélène MERCHER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Régis CHAMP, Conseiller Municipal

→ Élu à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Séverine VINATIER

→ Éluës à l'unanimité

<u>VOTE</u>		Délibération n°11
Contre	-	OBJET : Déclaration Préalable pour différents travaux des logements situés 14 voie du Bon Puits
Abstention	-	
Pour	29	
Total	29	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 et suivants, l'article L2241-1 et suivants,

Vu l'article L 111-8 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les articles L421-1 et suivants et R420-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu la commission urbanisme/travaux et voirie réunie le 18 avril 2017,

Considérant que la Ville est propriétaire de l'immeuble situé 14 voie du Bon Puits cadastré section AD n° 588,

Considérant que la Commune doit entretenir son patrimoine,

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer la porte d'entrée commune, l'ensemble des volets roulants des appartements et de réaliser une isolation thermique par l'extérieur,

Considérant l'obligation de déposer un dossier de déclaration préalable avant le commencement de ces travaux,

Considérant que l'autorisation qui découle de l'étude de ce dossier de déclaration préalable sera valable pendant trois ans,

Considérant la nécessité d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y référant,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **AUTORISE** M. le Maire à déposer les dossiers de déclaration préalable pour le remplacement d'une porte d'entrée commune, de volets roulants et la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieure concernant les appartements communaux, situés 14 Voie du Bon Puits, parcelle cadastrée section AD n°588, et à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

Article 2 : **AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Palaiseau.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Richard TRINQUIER
Maire de Wissous

Certifié exécutoire,

Transmission en Sous-Préfecture le - 9 MAI 2017

Affichage le ...